

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SAS BE & GE

BE & GE a pour objet, en France comme à l'étranger, la fourniture de « playlists » musicales personnalisées pour le compte d'entreprises clientes par le biais d'un abonnement sur le site dédié (ci-après l'« Abonnement »).

Dans ce cadre, la Société a développé une plateforme en ligne, accessible sur le site Internet www.belle-epoque.io, dédiée à l'exploitation de ses activités qui consiste en une solution technique de diffusion de musique (ci-après la « Plateforme »).

L'accès à la Plateforme et aux Services proposés par la Société se fait via l'achat d'un Système et la souscription d'un Abonnement.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») constituent des dispositions contractuelles obligatoires et définissent les termes et conditions dans lesquels la Société fournit les Produits et Services aux Clients.

Le Client est réputé avoir pris connaissance des CGV, les avoir acceptées, et en avoir conservé un exemplaire. A ce titre, la Société recommande au Client de lire attentivement les CGV, d'en imprimer un exemplaire et de le conserver.

La Société et le Client sont ci-après dénommés les « Parties ».

1. DÉFINITIONS

Pour l'interprétation des présentes CGV, les termes suivants auront les significations indiquées ci-après :

Bon de commande : document établi par la Société récapitulant les Produits et Services sollicités par le Client, leurs prix et leurs modalités de paiement ;

Société : désigne la société par actions simplifiée BE & GE (BELLE EPOQUE), au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé au 142 rue de Rivoli 75001 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 324 263 RCS PARIS, et représentée par Pierre Della Monica en sa qualité de Président ;

Client : désigne la personne qui bénéficie et utilise les Produits et les Services ;

Commande : désigne toute commande passée par le Client, se matérialisant par la signature du Bon de commande par le Client ;

Contrat : désigne l'ensemble des documents contractuels qui régiront les rapports de droits et d'obligations entre les Parties, comprenant les conditions générales d'utilisation de la Plateforme (ci-après les « CGU »), les CGV et le Bon de commande de la Société ;

Données personnelles : désignent les Données à caractère personnel qui au sens de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique ;

Produits : désignent les produits commercialisés par BELLE EPOQUE, devant être achetés par tout Client, concomitamment à la souscription d'un Abonnement, pour l'utilisation de la Plateforme

;

Services : désignent les services offerts par BELLE EPOQUE en lien avec l'utilisation des Produits ou de la Plateforme.

Utilisateurs : Désignent toutes personnes placées sous la responsabilité du Client (préposé, salarié etc), utilisant la Plateforme et/ou les Services conformément aux CGU, en ce notamment compris, les visiteurs de la Plateforme. A défaut d'acceptation préalable des CGU, les Utilisateurs ne devront pas exploiter la Plateforme. Ils doivent être majeurs selon la législation en vigueur dans le pays.

Les mots au singulier peuvent s'entendre au pluriel et réciproquement.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV, les CGU et le Bon de commande constituent le Contrat conclu entre la Société et le Client. Les CGV sont applicables à toutes les ventes de Produits et/ou de Services réalisées par la Société avec le Client.

Toute Commande est soumise aux clauses et conditions des présentes CGV qui sont jointes au Bon de commande.

Le Client reconnaît en conséquence avoir disposé du temps nécessaire pour réfléchir aux termes de celles-ci.

Les présentes CGV prévalent sur toute condition d'achat ou tout autre document émanant du Client, sauf dérogation préalable expresse et écrite des Parties. En conséquence, toute condition contraire sera inopposable aux Parties, sauf acceptation écrite et préalable de celles-ci.

3. FORMATION DU CONTRAT – ENTREE EN VIGUEUR – RETRACTATION – RESILIATION

Sauf stipulation contraire, toute offre de prix de la Société est ferme et valable pendant une durée de trente (30) jours à partir de la date de l'établissement du Bon de commande.

La signature du Bon de commande par le Client vaut Commande ferme et définitive auprès de la Société.

Toutes les informations dans le Bon de commande engagent le Client, et la Société ne saurait être tenue pour responsable des conséquences induites en cas d'erreur.

Toute demande de modification du Bon de commande du Client sera prise en considération avec l'accord exprès de la Société et, en tout état de cause, sauf motif légitime, tel que précisé ci-après, si elle est parvenue par écrit avant la signature du Bon de commande.

Dans une telle hypothèse, la Société aura la possibilité d'établir un Bon de commande modifié.

Le Contrat comporte toutes les informations et renseignements visés par les textes en vigueur, notamment la description des Produits et Services proposés, les coordonnées de la Société, le prix total des Produits et des Services ou, lorsque le prix ne peut pas être raisonnablement calculé à l'avance, le mode de calcul du prix, les modalités de paiement, les garanties légales, la durée du Contrat, les conditions de résiliation du Contrat.

La Société transmettra par tout moyen au Client une confirmation de la Commande, à laquelle seront de nouveau jointes les présentes CGV.

Pour toute question, notamment relative à une Commande, son suivi ou son exécution ou encore à la mise en œuvre des garanties, le Client est invité à joindre la Société à l'adresse email contact@belle-epoque.io.

Chacune des Parties se réserve le droit de résilier le Contrat, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts, en cas de manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations et/ou de comportement contraire à la bonne exécution du Contrat ou à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, s'il n'y est pas remédié dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi d'une notification énonçant le/les manquements(s) en cause ; la résiliation prendra alors effet au terme du délai susvisé, sans formalisme complémentaire.

La Société pourra également valablement résilier le Contrat en cas de motif légitime, entendu comme tout événement hors de la volonté de la Partie concernée qui a pour objet ou pour effet d'empêcher la Société d'exécuter le Contrat dans les conditions visées aux présentes, telles que notamment, sans toutefois s'y limiter, , le non-respect de la réglementation applicable, des fermetures d'établissement du Client, pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, de non-conformité du Client à ses obligations professionnelles ou au titre des garanties légales en vigueur, toute sanction, quelle qu'en soit la nature, prise à l'encontre du Client, l'interdisant, temporairement ou de manière permanente, l'exercice de son activité, de même qu'en cas de tout autre événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, au sens de l'article 14 ci-après. Toute suppression de compte est définitive.

4. LES PRODUITS ET SERVICES

4.1 DESCRIPTION DES PRODUITS

La Société s'engage à livrer des Produits conformes à leurs spécifications décrites dans le Bon de commande.

Ces Produits (ci-après ensemble dénommés le « Système ») sont :

- Le boîtier BELLE EPOQUE,
- Un câble d'alimentation,
- Un Câble Jack / Jack RCA,
- Un Câble internet RJ45.

La liste des Produits est modifiable à tout moment, par la Société, sous réserve de respecter un délai de prévenance de trente (30) jours à compter de l'information correspondante diffusée en ligne sur la Plateforme.

Les Produits ayant déjà fait l'objet d'une Commande, au terme du délai de prévenance susvisé, ne seront pas affectés par les modifications entreprises.

4.2 DESCRIPTION ET MISE EN OEUVRE DES SERVICES

La Société met à disposition du Client l'ensemble des Services tels que décrits ci-après, pour la durée prévue au présent Contrat.

Ils pourront être modifiés, sous réserve que BELLE EPOQUE en informe le Client au moins trente (30) jours à l'avance.

Les Services sont fournis sur la Plateforme, sous réserve du respect par le Client des obligations lui incombant, notamment au regard des conditions générales d'utilisation de la Plateforme (CGU).

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les CGU de la Plateforme et avoir été informé par la Société de l'ensemble des prérequis techniques nécessaires au fonctionnement optimal des Services. Le Client est par ailleurs informé du fait que ces prérequis peuvent évoluer, notamment pour des raisons techniques. Si une évolution intervient en cours de contrat, le Client en sera informé au préalable.

Le Client est seul responsable de l'accès aux Services : il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès. La Société est déchargée de toute responsabilité en cas d'impossibilité d'accès aux Services du fait d'un évènement échappant à son contrôle.

Le Client ne pourra utiliser la Plateforme que dans le cadre desdits Services et conformément aux termes des CGU de la Plateforme.

Il est responsable de l'utilisation des Services par les Utilisateurs tels que définis aux CGU de la Plateforme. Il lui appartient de veiller à ce que les Utilisateurs respectent les conditions contractuelles d'accès aux Services. Le Client ne pourra céder de quelque façon que ce soit le droit d'accès aux Services sans l'accord préalable et écrit de la Société. Le Client s'engage à ne pas laisser accéder aux Services des personnes non autorisées et doit veiller à ce que chaque personne autorisée respecte les règles de confidentialité de ses identifiants.

La Société propose plusieurs Services, accessibles sur la Plateforme par le biais d'un Abonnement.

Le téléchargement et l'installation d'un player sont nécessaires à l'utilisation de la Plateforme et des Services.

4.2.1 Abonnement Classique (entre 1 et 2 boîtiers)

Cet Abonnement est destiné aux Clients dont la surface de diffusion est inférieure à 1000m².

Il permet d'accéder à :

- l'ensemble de la sélection musicale de BELLE EPOQUE ;
- la fourniture initiale d'une programmation personnalisée à partir de playlists existantes (ci-après les « Playlists Sur-mesure ») ;
- une actualisation trimestrielle des Playlists Sur-mesure ;
- une télécommande sous la forme d'une web-application permettant de prendre la main ponctuellement sur la diffusion musicale ;
- une aide à l'installation du Système à distance ;
- un service après-vente avec une prise en charge des demandes entre 3 et 5 jours ouvrés à compter de la demande.

4.2.2 Abonnement Classique (3 boîtiers et plus)

Cet Abonnement est destiné aux Clients dont la surface de diffusion est inférieure à 1000m².

Il permet d'accéder à :

- l'ensemble de la sélection musicale de BELLE EPOQUE ;
- la fourniture initiale de Playlists Sur-mesure ;
- une actualisation trimestrielle des Playlists Sur-mesure ;

- une télécommande sous la forme d'une web-application permettant de prendre la main ponctuellement sur la diffusion musicale ;
- Un service d'assistance en ligne ou sur place du Client les jours ouvrés ;
- une aide à l'installation du Système à distance ;
- un service après-vente avec une prise en charge des demandes entre 3 et 5 jours ouvrés à compter de la demande ;
- un accès back-office permettant au Client de faire évoluer ses Playlists.

4.2.3 Abonnement Premium

Cet Abonnement est destiné aux Clients dont la surface de diffusion est supérieure à 1000m2.

Il permet d'accéder à :

- l'ensemble de la sélection musicale de BELLE EPOQUE ;
- la fourniture initiale de Playlists Sur-mesure ;
- la fourniture initiale de playlists portant sur un thème affiné et spécifique (ci-après les « Playlists Thématiques ») ;
- une actualisation des Playlists Sur-mesure et Playlists Thématiques ;
- une télécommande sous la forme d'une web-application permettant de prendre la main ponctuellement sur la diffusion musicale ;
- une aide à l'installation du Système sur place ;
- un service après-vente avec une prise en charge des demandes sous 72 heures à compter de la demande ; un accès back-office permettant au Client de faire évoluer ses Playlists.

Le Client pourra également accéder aux Services optionnels suivants, sur demande, et qui feront l'objet d'un devis complémentaire :

- la fourniture de playlists portant sur un thème affiné et spécifique et intégrant des éléments sollicités par le Client (ci-après les « Playlists Originales ») ;
- la fourniture de spots audio personnalisés (ci-après les « Spots audio personnalisés »).

4.3 LICENCES ET SERVICES DE TIERS

Dans le cadre des Services, des logiciels ou services de streaming de tiers peuvent être fournis au Client, afin de permettre la diffusion sonore dans les locaux des clients du Client. Ces services de tiers sont à la charge du Client ; le Client ne pourra utiliser ces services ou logiciels tiers dans le cadre des Services que conformément aux termes des licences des tiers.

Il incombe au Client de conclure les licences nécessaires à l'utilisation des services ou logiciels de streaming tiers dans le cadre des Services. La Société n'est en aucun cas partie auxdits contrats et la fourniture des Services ne constitue en aucun cas une prestation de fourniture desdits services de streaming. La Société ne saurait supporter la responsabilité d'une quelconque défaillance du Client quant à ses obligations vis-à-vis des tiers titulaires des droits sur les logiciels ou services concernés. Il appartiendra au Client de relever et garantir la Société, en tant que de besoin, de toute condamnation au principal, intérêts, frais et accessoires qui pourraient être mis à sa charge en raison de l'utilisation irrégulière d'un service ou logiciel tiers par le Client.

Par ailleurs, il appartient au Client et/ou à ses propres clients (notamment les propriétaires des lieux sonorisés) de conclure des licences et contrats aux fins d'exploitation des œuvres, interprétations et enregistrements, et de régler les redevances pouvant être dues aux titulaires de droits sur les œuvres, interprétations et enregistrements diffusés et aux sociétés de gestion collectives de droit d'auteur et de droits voisins, et ce en fonction des règles et contrats applicables

dans chacun des territoires concernés. Il appartiendra au Client de relever et garantir la Société, en tant que de besoin, de toute condamnation au principal, intérêts, frais et accessoires qui pourraient être mis à sa charge en raison de telles exploitations d'œuvres, interprétations et d'enregistrements.

4.4 STOCKAGE

Dans le cadre des Services, le Client peut télécharger ses propres enregistrements sonores et œuvres en format numérique vers le serveur de la Société (dans son espace dédié), par l'intermédiaire de son compte permettant l'accès à la Plateforme, afin de pouvoir assurer la diffusion desdits enregistrements et œuvres en streaming auprès de ses clients dans le cadre de ses activités.

Tous les traitements, transmissions, stockages, diffusions ou représentations d'informations ou données via la Plateforme par le Client, sont effectués sous sa seule et entière responsabilité et dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires.

Le Client s'engage, en particulier, à ne traiter, diffuser, télécharger, ou transmettre par l'intermédiaire de la Plateforme que des informations et données dont l'exploitation ne viole aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle ni tout autre droit privatif, ou ne constitue pas la commission d'une infraction pénale.

De même, le Client s'engage à ne transmettre par l'intermédiaire de la Plateforme aucun contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication, sans que cette énumération ne soit limitative. Dans le cadre de l'hébergement décrit ci-dessus, la Société intervient en qualité d'hébergeur de contenus, au sens notamment de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et de directive européenne 2000/31/CE du 8 juin 2000 sur le commerce électronique. Le Client qui télécharge des enregistrements et des œuvres sur la Plateforme en vue de leur diffusion est seul responsable au titre de la reproduction et de la diffusion de ses fichiers. Ainsi, le Client qui télécharge des fichiers et les diffuse au moyen de la Plateforme doit respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et garantit à cet égard la Société de toute action de tiers.

5. PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les Produits et les Services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de de la signature du Bon de commande.

Les tarifs sont modifiables sous réserve de respecter un délai de prévenance de trente (30) jours à compter de l'information correspondante diffusée en ligne sur la Plateforme. Les prix des Produits et Services en cours de réalisation, au terme du délai de prévenance susvisé, ne seront pas affectés par les modifications entreprises.

Le prix et les modalités de paiement varient selon les Services et Abonnement(s) sélectionnés par le Client.

Les prix sont en euros HT et soumis au taux de TVA en vigueur au jour de la commande. Toute augmentation de TVA sera répercutée automatiquement sur le prix facturé au Client.

S'agissant des Produits, les prix s'entendent départ entrepôt (Incoterms ICC 2010 EXW – Ex Works, 142 rue de Rivoli 75001 Paris), hors emballage, en euros.

Toute Commande est due dans son intégralité par le Client.

Pour permettre aux Utilisateurs d'accéder et d'utiliser la Plateforme et/ou les Services, le Client doit acquérir le Système et souscrire auprès de la Société un Abonnement dédié permettant au Client d'utiliser les Services, selon ses besoins.

5.1 PRIX DU SYSTÈME

Le prix du Système est fixé à :

- 250€ HT (300€ TTC) pour l'Abonnement Classique (entre 1 et 2 boîtiers)
- 199€ HT (238,80€ TTC) pour l'Abonnement Classique (3 boîtiers et plus)
- 250€ HT (300€ TTC) pour l'Abonnement Premium

L'utilisation du Système par le Client est limitée à cinquante (50) connexions simultanées d'Utilisateurs à la Plateforme et/ou à tout ou partie des Services.

L'utilisation du Système est limitée à un lieu géographique déterminé au sein du Bon de commande.

Au-delà de ce nombre de connexions et/ou du lieu géographique déterminés au sein du Bon de commande, la Société ne garantit pas la fonctionnalité des connexions supplémentaires et/ou, par effet de saturation, de la Plateforme et/ou des Services eux-mêmes. Le Client est alors invité à se rapprocher de la Société en vue de l'établissement d'une proposition personnalisée, prenant en considération le besoin de connexions effectif du Client, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément.

Le Client s'interdit de donner, échanger, vendre, transférer et/ou partager, d'une quelconque façon que ce soit, le Système.

5.2 PRIX DES SERVICES

Le prix des Services est indiqué au sein du Bon de commande.

Le prix et les modalités de paiement varient selon les Services et Abonnement(s) sélectionnés par le Client.

La souscription d'un Abonnement se matérialise par la signature du Bon de commande par le Client.

5.2.1 Abonnement Classique (entre 1 et 2 boîtiers)

Le prix de l'Abonnement Classique par mois et par boîtier est de :

- 149€ HT sans engagement
- 99€ HT avec une durée d'engagement de 12 mois
- 250€ HT pour un engagement saisonnier (entre 3 et 6 mois)

Le prix du player est de 100€ HT.

5.2.2 Abonnement Classique (3 boîtiers et plus)

Le prix de l'Abonnement Classique par mois et par boîtier est de :

- 149€ HT sans engagement
- 99€ HT avec une durée d'engagement de 12 mois

Le prix du player est de 75€ HT.

5.2.3 Abonnement Premium

Le prix de l'Abonnement Classique par mois et par boîtier est de :

- 400€ HT sans engagement
- 300€ HT avec une durée d'engagement de 12 mois
- 250€ HT avec une durée d'engagement de 24 mois

Le prix du player est de 100€ HT.

Les Services optionnels sollicités par le Client (fourniture de Playlists Originales, fourniture de Spots audio personnalisés) feront l'objet d'un devis complémentaire et seront facturés en sus du prix fixé au sein du Bon de commande.

5.3 MODALITES DE PAIEMENT

5.3.1 Dispositions communes

Les Produits et/ou les Services sont payables selon les modalités définies au sein du Bon de commande.

Toutes sommes dues à la Société sont payables par virement bancaire sur le compte de celle-ci, dont les coordonnées sont annexées au Bon de commande, ou par prélèvement automatique SEPA.

Le Client peut donner à la Société, de façon permanente, l'autorisation de faire prélever sur son compte bancaire les sommes dues, au fur et à mesure que les échéances de paiement arrivent.

Le prélèvement sera alors automatique. Pour mettre en place un tel prélèvement automatique, le Client doit remettre à la Société l'ordre de prélèvement automatique à compléter annexé au Bon de commande, accompagné de son relevé d'identité bancaire (RIB).

L'ordre donné peut être annulé par le Client, sans motiver sa décision, en adressant deux courriers :

- une lettre à sa banque ;
- une lettre à la Société.

La Société recommande au Client d'envoyer ces deux courriers par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

À défaut de la bonne réception du paiement relatif à l'une quelconque des échéances susvisées, la Société pourra (sans préjudice de toute autre action) :

- supprimer ou bloquer le compte du Client et par voie de conséquence, l'accès et l'exploitation de la Plateforme et/ou des Services par les Utilisateurs (le Client demeurant seul responsable envers eux de l'ensemble des conséquences de sa défaillance) ;
- appliquer de plein droit des pénalités de retard au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de dix (10) points. La pénalité est encourue dès lors que le règlement n'est pas intervenu à la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Le Client est en outre redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art.D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société peut demander une indemnisation

- complémentaire sur justification.
- résilier l'Abonnement en cours, sans indemnisation pour le Client. En cas de résiliation, les sommes d'ores et déjà payées demeureront acquises, sans préjudice de toute autre action en recouvrement des sommes demeurant dues au titre de l'Abonnement souscrit et/ou réparation des préjudices subis.

Les prix des Abonnements et/ou des Services pourront être modifiés, sous réserve que la Société en informe le Client au moins trente (30) jours à l'avance. Les modifications entreprises n'affecteront pas les Abonnements et/ou les Services en cours d'exécution et/ou souscrits et/ou renouvelés avant la date d'effet considérée. En cas de désaccord du Client quant à la nouvelle tarification de la Société, il lui appartient de notifier à celle-ci sa volonté de ne pas renouveler l'Abonnement, dans les conditions ci--après déterminées.

Le Client est seul souscripteur de l'Abonnement, permettant aux Utilisateurs l'accès et l'utilisation de la Plateforme et, le cas échéant, des Services souscrits. Le Client est donc le seul co-contractant de la Société, à l'exclusion de tout Utilisateur, le Client demeurant responsable de toute relation avec ses Utilisateurs. Aucun lien juridique ne saurait donc être créé entre la Société et l'un quelconque des Utilisateurs, ni déduit d'aucune façon, au titre de l'exécution de l'Abonnement.

Pour les besoins des CGV, le Client s'entend strictement d'un établissement au sens juridique du terme (identifiés individuellement par leur numéro SIRET - établissement principal, établissement secondaire, filiale, succursale, site, etc.).

En tout état de cause, les Utilisateurs doivent impérativement être usagers du Client pour bénéficier de l'accès et de l'utilisation de la Plateforme et/ou des Services, suivant la souscription de l'Abonnement auprès de la Société.

Toute autre application ou usage étant expressément interdit.

5.3.2 Abonnement sans engagement

Le Système et la première échéance mensuelle d'Abonnement souscrits sont payables à souscription, par le Client, dudit Abonnement.

Sauf volonté contraire du Client ou de la Société, transmise par tous moyens écrits avec accusé de réception à l'autre Partie, l'Abonnement se renouvellera automatiquement pour des périodes successives correspondant à leur durée initiale (1 mois) et sera payable, selon les modalités fixées ci-avant, le dernier jour de l'échéance mensuelle en cours, pour l'échéance mensuelle qui suit.

Tout Abonnement initié est dû dans son intégralité. Ainsi, toute notification du Client en cours d'échéance mensuelle de ne pas renouveler son Abonnement prendra effet au dernier jour de l'échéance mensuelle qui suit (et non de celle en cours). Le Client reconnaît à ce titre que les sommes préalablement versées à la Société lui demeureront acquises et ne pourront faire l'objet d'aucune restitution ou remboursement.

5.3.3 Abonnement avec engagement

Le Système et la première échéance mensuelle d'Abonnement sont payables à souscription, par le Client, de l'Abonnement considéré.

Les échéances mensuelles qui suivront seront payables, selon les modalités fixées ci-avant, le dernier jour de l'échéance en cours, pour l'échéance mensuelle qui suit ou, par avance, trimestriellement ou annuellement.

Les Abonnements avec engagement de durée sont fermes et engagent le Client, pour la durée d'engagement correspondante. De sorte que, par principe, tout Abonnement initié est dû dans son intégralité.

Sauf volonté contraire du Client ou de la Société, transmise par tous moyens écrits avec accusé de réception à l'autre Partie avant le terme de l'échéance contractuelle en cours, l'Abonnement se renouvellera automatiquement pour des périodes successives correspondant à leur durée initiale (12 mois / 24 mois selon l'option retenue dans le Bon de commande).

6. DISPONIBILITÉ

6.1. Les Produits en stock sont usuellement disponibles dans un délai de vingt et un (21) jours ouvrables à compter de la réception de la Commande par la Société.

6.2. Les Produits qui ne seraient pas en stock sont usuellement livrés sous un délai maximal de huit (8) semaines à compter de la réception de la Commande par la Société.

En tout état de cause, la Société informera le Client du délai indicatif de livraison des Produits et, le cas échéant, de réalisation des Services.

6.3. Les Produits étant vendus Ex Works, les frais et risques liés à leur enlèvement, leur transport et leur déchargement sont à la charge du Client. A la demande du Client, la Société peut organiser le transport des Produits. Dans ce cas, la livraison sera effectuée à l'adresse indiquée au Bon de commande et la responsabilité de la Société ne saurait être engagée au titre du transport.

7. DÉLAIS

Les délais de livraison des Produits et, le cas échéant, de réalisation des Services, sont donnés à titre indicatif et se décomptent à compter de la réception du Bon de commande signé par la Société et de tout élément notamment administratif, technique, graphique nécessaire à l'exécution de la Commande. Toute modification de la Commande fait courir un nouveau délai.

Un retard de livraison ne peut entraîner ni le refus des Produits, ni, le cas échéant, des Services, ni la résiliation automatique et de plein droit du Contrat.

Le délai global de livraison, donné à titre indicatif, sera revu d'une manière appropriée :

- si le Client est en retard dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles, notamment s'il ne respecte pas les conditions de paiement, et/ou
- lorsque survient une cause d'exonération telle que prévue à l'article 14 ci-après.

8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

8.1. Sauf conditions particulières contraires, la Société se réserve la propriété des Produits jusqu'à leur complet paiement par le Client.

Le transfert complet de propriété n'intervient qu'après paiement de la totalité du prix et de ses accessoires, et ce, quelle que soit la date de livraison des Produits.

8.2. Le Client conservera les Produits jusqu'à complet paiement du prix, de manière à ce qu'ils

puissent être à tous moments identifiés et soient préservés de tout risque (dommages, vol, etc.).

8.3. Le Client informera la Société de toute intervention ou prétention d'un tiers susceptible de porter atteinte à ses droits sur les Produits, afin que cette dernière puisse s'y opposer et prendre toute mesure conservatoire à la préservation de ses droits.

9. TRANSFERT DES RISQUES

9.3. Le transfert des risques, notamment de perte et de détérioration, relatifs aux Produits, s'effectuera au moment où le Client prendra physiquement possession desdits Produits, conformément aux dispositions de l'article 5 ci-avant.

9.3. A la réception des Produits, il appartient au Client d'effectuer toutes les vérifications et de faire toutes les réserves nécessaires, conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après.

9.3. Le Client souscrira une assurance couvrant les risques que peuvent courir ou occasionner les Produits à compter de leur mise à disposition.

10. NON-CONFORMITE ET RETOUR – SERVICE APRES VENTE

10.1. Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la réception. À défaut de réserves précises et complètes expressément émises par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client auprès du transporteur avec copies à la Société l'ensemble dans le délai impératif de soixante-douze (72) heures à compter de la réception des Produits et/ou des Services commandés, lesdits Produits et/ou Services délivrés par la Société seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

10.2. En cas de non-conformité des Produits et/ou des Services, il appartient au Client d'émettre une réclamation motivée dans les conditions visées ci-avant. L'action résultant du défaut de conformité se prescrit selon la réglementation en vigueur.

10.3. Le retour ne peut concerner que les Produits ayant été conservés dans leur état, à la date de mise à disposition par la Société au Client.

10.4. Tout retour est donc exclu en cas de mauvaise utilisation, de non-respect des conditions de stockage, de négligence de la part du Client, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure ou encore si le Client a apporté, de sa propre initiative, des modifications aux Produits.

Les frais et risques de transport retour sont dans ce cas à la charge du Client.

10.5. Pour tout sujet relatif au service après-vente, et notamment relatif à une non-conformité de la Commande ou encore à la mise en œuvre des garanties, le Client est invité à joindre la Société à l'adresse email contact@belle-epoque.io

11. DÉCLARATIONS

Le Client s'engage à utiliser les Produits livrés par la Société sous sa seule responsabilité. Le Client reconnaît, par ailleurs, que la responsabilité de la Société ne saurait être notamment retenue en cas de dégradation, d'altération ou de modification des Produits dû de son propre fait, ou de tout autre événement mettant en échec la bonne réalisation des Services. Le Client

s'engage à utiliser les Produits achetés conformément aux indications fournies, ainsi que de s'assurer de la maintenance nécessaire et recommandée par la Société, afin d'assurer son bon fonctionnement. Le Client doit conserver la facture, l'emballage original et tous les manuels, notices et accessoires concernant les Produits commandés.

12. GARANTIES

12.1 La Société garantit les Produits et/ou les Services fournis contre tout vice caché et contre tout défaut de conformité au Bon de commande les rendant impropres à leur utilisation, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Aucune autre garantie que celles prévues dans le cadre des présentes CGV n'est donnée au Client. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts de conformité ou vices cachés constatés, toute vérification ou analyse effectuée restant à sa charge.

12.2. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation des Produits et/ou des Services à ses besoins et attentes, au regard des termes du Bon de commande. Le choix et l'achat d'un Produit, comme d'un Service, sont placés sous l'unique responsabilité du Client.

13. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ – EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

13.1 La responsabilité de la Société est limitée aux obligations définies dans le Contrat. La Société ne peut être responsable en l'absence de manquement contractuel lui étant imputable.

13.2. La Société exclut de surcroît expressément toute responsabilité concernant :

- tout retard de mise à disposition des Produits dû à l'arrêt, temporaire ou définitif, par l'un quelconque des fabricants, de la production et/ou de la commercialisation d'un Produit donné,
- les performances desdits Produits et/ou des Services ou autres spécifications non prévues contractuellement,
- l'adéquation des Produits et Services aux attentes particulières du Client ou à l'usage qu'il entend en faire.

La Société n'encourra en outre aucune responsabilité pour tous dommages indirects, dont notamment, sans toutefois s'y limiter, du fait d'une perte d'exploitation, perte de profit, perte de données, perte de contrat, préjudice d'image, dommages ou autres frais, qui pourraient survenir de par ou à l'occasion de l'utilisation des Produits et/ou des Services.

Toute impossibilité totale ou partielle d'utiliser les Produits et/ou les Services, en dehors d'un manquement de la Société aux obligations définies dans le Contrat ou d'une garantie légale (vice caché/défaut de conformité au Bon de commande), telle que, à titre non exhaustif, l'incompatibilité du matériel aux systèmes existants chez le Client, ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de la Société.

13.3. Enfin, la responsabilité de la Société est également exclue en cas d'événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, telle que cette notion est habituellement définie par la jurisprudence et les tribunaux français, ou de tout autre événement hors du contrôle de la Société.

13.4. En tout état de cause, la responsabilité de la Société est plafonnée au montant du Produit et/ou Service incriminé.

14. CLAUSE EXONÉRATOIRE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté de la Société intervenant après la conclusion du Contrat, et en empêchant son exécution dans des conditions normales, sont considérées comme causes d'exonération.

Sont indépendantes de la volonté de la Société au sens de cette clause, les circonstances qui ne résultent pas d'une faute de sa part et notamment tout événement revêtant les caractéristiques de la force majeure telle que cette notion est habituellement entendue par la jurisprudence et les tribunaux français.

15. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Il est expressément prévu que les marques, signes distinctifs et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle de la Société demeurent la propriété exclusive de cette dernière qui ne concède aucun droit de propriété ou d'exploitation sur les marques, symboles, logos, dessins et modèles, brevets et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle lui appartenant.

La Société possède et demeure le plein et entier propriétaire ou titulaire de tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Plateforme, et notamment l'ensemble des études, méthodes et savoir-faire lié, tout ou partie des éléments de celle-ci, qui ne peuvent en aucun cas être transférés au Client.

Le Client s'interdit en conséquence de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de la Plateforme ou encore des Produits et Services. Tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en la matière.

La Société exclut toute garantie ou responsabilité concernant les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits et/ou Services.

La mise en règle des établissements et/ou d'événements ponctuels utilisant la Plateforme vis-à-vis de la gestion des droits d'auteurs et droits voisins en accord avec la législation en vigueur est sous la responsabilité du Client qui garantit la Société contre tout recours ou réclamation à cet égard.

16. CONFIDENTIALITÉ

Les informations et, notamment, toutes études, méthodes et savoir-faire appartenant à la Société, qui seront délivrés au Client, préalablement ou postérieurement à la conclusion du Contrat, demeurent la propriété de la Société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur lesdites informations.

Le Client s'engage à considérer comme confidentielles les informations de toute nature ainsi que l'ensemble des documents communiqués par la Société ou dont il aurait eu connaissance au titre du Contrat pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de vingt (20) ans à compter de sa terminaison pour quelque cause et à quelque date que ce soit.

Le Client s'interdit donc d'utiliser lesdites informations pour d'autres fins que l'exécution du Contrat, à quelque personne et sous quelque forme que ce soit, de les recopier, de les reproduire, de les transmettre ou de les communiquer à des tiers. Les informations délivrées au Client doivent être rendues à la demande de la Société.

Le Contrat et le Bon de commande entre la Société et le Client sont confidentiels, le Client s'engage à ne pas les divulguer à des tiers.

17. DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données personnelles 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (R.G.P.D) et à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (LIL), chacune des Parties est informée que, pour les stricts besoins de l'exécution du Contrat, notamment afin de pouvoir procéder à toute correspondance et au règlement des sommes dues, l'autre Partie pourra être amenée à collecter et traiter des Données personnelles se rapportant au(x) préposé(s) de chacune des Parties.

Les destinataires desdites données sont les différentes personnes (ex. : préposés, prestataires, partenaires commerciaux) avec lesquelles chacune des Parties est en contact dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de leurs obligations respectives.

Les Données personnelles ainsi collectées sont celles visées dans le préambule des CGV et dans le Bon de commande, auxquelles s'ajouteront notamment les noms, prénoms, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone d'un ou plusieurs préposé(s) des Parties et en particulier des Utilisateurs de la Plateforme dont le Client reste seul responsable. Ces données seront conservées pendant toute la durée pendant laquelle une ou plusieurs des obligations susvisées demeureront applicables et pendant les cinq (5) années suivant la fin de leur exécution. Elles pourront, le cas échéant, être transmises à un ou plusieurs cocontractant(s) et/ou prestataire(s) des Parties tels que sous-traitant(s), partenaires commerciaux, y compris en dehors de l'Union européenne, dans le respect de la réglementation en vigueur, ce toujours pour les stricts et seuls besoins susvisés.

La réglementation applicable accorde les droits suivants au(x) préposé(s) concerné(s) :

- Le droit d'accès aux Données personnelles,
- Le droit de rectification des Données personnelles,
- Le droit de s'opposer à la collecte et au traitement de ses Données personnelles,
- Le droit d'effacement des Données personnelles,
- Le droit à la limitation du traitement des Données personnelles,
- Le droit de retirer le consentement,
- Le droit à la portabilité des Données personnelles,
- Le droit de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données après le décès.

Le(s) préposé(s) concerné(s) peuvent exercer ces droits en s'adressant aux adresses prévues à cet effet au sein de Bon de commande.

En l'absence de suites données à leur demande, le(s) préposé(s) concerné(s) pourront formuler une réclamation auprès de la CNIL depuis le site www.cnil.fr ou par courrier à l'adresse suivante : CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 7.

18. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

Les mentions légales et CGU de la Plateforme de la Société font l'objet de règles séparées aux CGV.

Elles sont accessibles sur le site <https://belle-epoque.io/> ainsi qu'en permanence en bas de page

de la Plateforme, et sont transmises par tous moyens au Client, avant passation de Commande.

Le Client déclare en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve avant de passer Commande.

19. LITIGES

Les CGV seront régies et interprétées conformément aux lois et règlements français.

LE CLIENT ACCEPTE EXPRESSEMENT QUE TOUS LITIGES ET DIFFERENDS RELATIFS AUX CGV, A LEUR INTERPRETATION, LEUR VALIDITE ET/OU LEUR EXECUTION, NON RESOLUS A L'AMIABLE AU TERME D'UN DELAI DE SOIXANTE (60) JOURS A COMPTE DE LA PREMIERE NOTIFICATION SUR LE DIFFEREND, SOIENT SOUMIS AUX JURIDICTIONS DE PARIS (FRANCE) EXCLUSIVEMENT.